

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 septembre 2017

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4000-2017.

Hydro-Québec Distribution – Programme commercial de conversion à l'électricité d'équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans les marchés commercial, institutionnel et industriel (CII).

**Avis de participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) à l'audience du 29 septembre 2017.**

---

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Nous informons respectueusement la Régie que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) participeront à l'audience en réouverture d'enquête du 29 septembre 2017 au présent dossier.

Nous avons pris connaissance de la lettre C-AQUIP-0015 du 27 septembre 2017 et, en réponse à celle-ci, soulignons que nous ne nous opposons aucunement à la décision de la Régie de rouvrir l'enquête. Une telle réouverture d'enquête nous apparaît au contraire tout à fait justifiée, vu les questionnements soulevés par la preuve d'Hydro-Québec Distribution, ceci dans le cadre du rôle de recherche de la vérité de la Régie et de son mandat d'intérêt public.

Nous nous réservons la possibilité de contre-interroger Hydro-Québec Distribution en audience sur sa preuve complémentaire et, suite à celle-ci, pourrions déposer une preuve orale complémentaire (de la part de Messieurs Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine) ainsi qu'une argumentation lors de cette audience. À ce stade, nous ne demandons pas de délai additionnel pour ce faire (comme l'AQUIP le demande), mais nous nous en réservons la possibilité après qu'Hydro-Québec Distribution aura complété la présentation de cette preuve complémentaire.

Pour faciliter le processus, nous invitons Hydro-Québec Distribution à déposer un support écrit pour sa preuve complémentaire, si possible avant l'audience.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', written over a horizontal line.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.